

# Sécurité Routière : Abaissement de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h

Après 12 années de baisse continue de la **mortalité routière**, celle-ci augmente à nouveau depuis 2014 = **1ère cause de mort violente avec 9 morts et 65 blessés graves par jour en 2016.**

## Comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018 :

- Trois axes majeurs pour la politique de sécurité routière du quinquennat ont été retenus :
  - l'**engagement** de chaque citoyen en faveur de la sécurité routière,
  - la **protection** de l'ensemble des usagers de la route,
  - l'**anticipation** pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.
- **18 mesures fortes** à mettre en œuvre
  - > **Mesure 5 : Abaissement de la vitesse maximale autorisée sur les routes à double sens**



# Sécurité Routière : Abaissement de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h

## > Constat :

- **La vitesse** est la première cause des accidents mortels en France (31 %), suivie de l'alcool, puis des stupéfiants (19 % et 9%),
- **55% des accidents mortels** (1911 morts en 2016), se produisent sur les **routes du réseau secondaire** où la circulation est à **double sens sans séparateur central**.

## > Enjeu :

Selon le CNSR, cette mesure permettrait de **sauver entre 300 et 400 vies par an**.

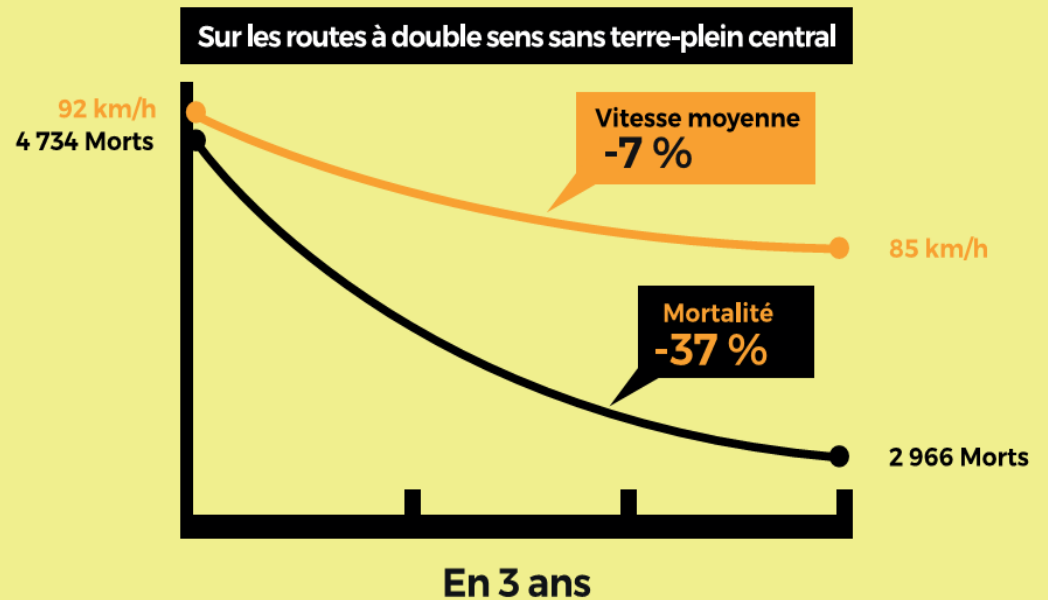


# Sécurité Routière : Abaissement de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h

## QUAND LA VITESSE BAISSÉ, LA MORTALITÉ ROUTIÈRE BAISSÉ

En France, après l'implantation des premiers radars, la vitesse moyenne sur les routes concernées a baissé, entre 2002 et 2005, de 7%.  
La mortalité a baissé de 37% sur ces mêmes axes.

Source :  
*Observatoire national interministériel de la sécurité routière.*





# Sécurité Routière : Abaissement de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h

## Pourquoi ?

### DES DISTANCES DE FREINAGE MOINS ÉLEVÉES

En réduisant la vitesse de 10 km/h, la distance d'arrêt diminue de **13 mètres**.



Distance d'arrêt =  Distance parcourue pendant le temps de réaction + Distance de freinage 

... ET DES CHOCS MOINS GRAVES

(énergie cinétique)

... UN CHAMP DE VISION PLUS IMPORTANT

(se réduit en fonction de la vitesse)

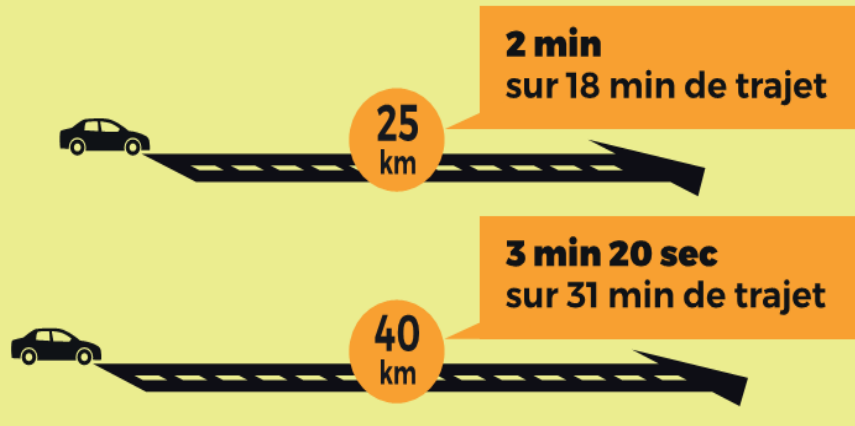


# Sécurité Routière : Abaissement de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h

## Conséquences pour les usagers ?

### PEU DE DIFFÉRENCE DANS LE TEMPS DE TRAJET

En roulant à **90** plutôt qu'à **80** vous ne gagnez que ...



### ... et par ailleurs



une économie de 120 euros par an en moyenne de carburant



une baisse d'émission de polluants allant jusqu'à 30 %



# Sécurité Routière : Abaissement de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h

## Mise en œuvre de la mesure :

- Réseau concerné :
  - L'ensemble des routes bidirectionnelles hors agglomération (RN, RD, voies communales...).
- Réseau dont la VMA demeure à 90 km/h :
  - Sections du réseau à 3 ou 4 voies sans séparateur central (recensement des réseaux RN et RD en cours à faire remonter avant fin mars au ministère de l'intérieur)

> **Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018** (modification de l'article R. 413 du code de la route et publications du décret et de l'arrêté associé fin juin au plus tard).

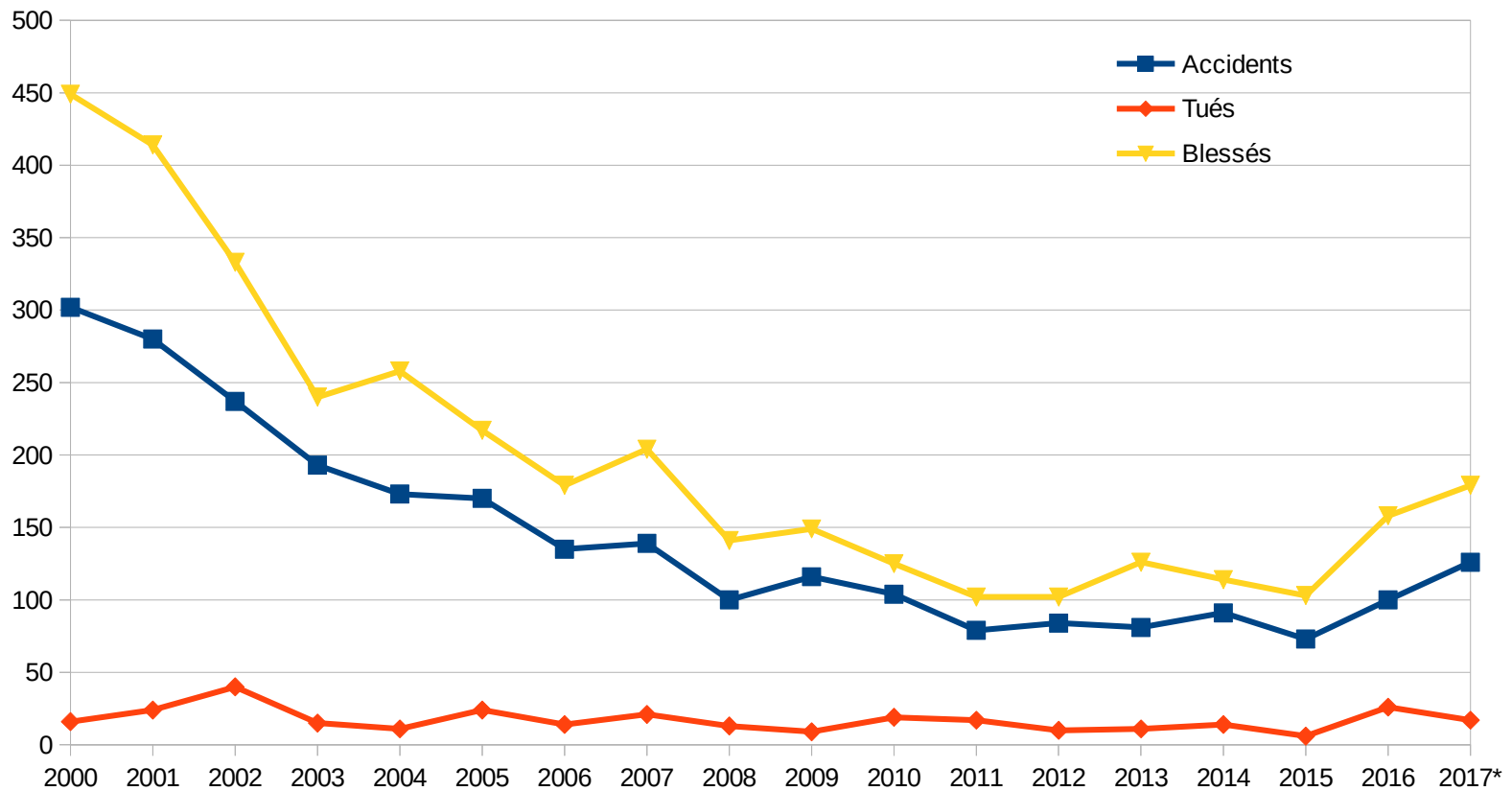
> Un **suivi** de l'impact sur les vitesses pratiquées et l'accidentalité et un **bilan dans 2 ans**



# Sécurité Routière : Abaissement de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h

## En Ariège :

- Constat, comme au niveau national, d'une **hausse de l'accidentalité en 2016 et 2017** (\* chiffres en cours de consolidation)



# Sécurité Routière : Abaissement de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h

## En Ariège :

- S'agissant de la **localisation des accidents corporels** :

Sur la période 2012-2016, **57,6 % des accidents** (247 / 429 accidents) ont eu lieu sur les routes bidirectionnelles hors agglomération.

Ces accidents ont été à l'origine de 43 tués et 367 blessés hospitalisés

### Accidentalité 2012-2016 sur les routes bidirectionnelles hors agglomération

	Nombre d'accidents corporels	Nombre d'accidents mortels	Nombre d'accidents avec au moins un mort ou un BH	Tués	BH
<b>Ensemble des routes bidirectionnelles hors agglomération</b>	247	41	220	43	267
<b>dont RN</b>	40	9	36	9	59
<b>dont RD</b>	187	27	168	29	192





# Sécurité Routière : Abaissement de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h

## En Ariège :

- Pour ce qui concerne les **facteurs d'accidents**, la vitesse excessive est en cause dans 34 % des cas d'**accidents mortels** (contre 32 % en Occitanie et 30 % au niveau national). C'est le premier facteur d'accident devant l'alcool (26%).

Source : base de données des Auteurs Présumés d'Accidents Mortels (APAM)

Données cumulées sur 39 mois : septembre 2014-novembre 2017

Un maximum de 3 causes est compté par APAM, le pourcentage est calculé rapporté au nombre d'APAM

	Alcool	Vitesse excessive ou inadaptée	Stupéfiant	Priorité	Téléphone ou distracteur technologique	Contresens	Dépassement dangereux
Département	26%	34%	9%	9%	0%	2%	4%
Nouvelle Région OCCITANIE	16%	32%	7%	9%	1%	2%	5%
France métropolitaine	20%	30%	9%	13%	1%	2%	4%

Autres facteurs : inattention (15%), malaise (13%), somnolence (6%)...

> Une mesure qui devrait effectivement permettre de réduire l'accidentalité en Ariège !



# Sécurité Routière : Abaissement de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h

**ROULER MOINS VITE  
C'EST SAUVER PLUS DE VIES**

